



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD DE SEINE

Département  
Des Hauts de Seine

ARRONDISSEMENT  
Référence D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dossier suivi par :

**SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Nombre de Conseillers  
en exercice.....46

Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2007, les membres composant le Conseil communautaire Sud de Seine se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Clamart à 19h30 sous la présidence de M. Philippe KALTENBACH, Président.

Procès verbal analytique

**ETAIENT PRESENTS :**

M. KALTENBACH, Mme AMIABLE, M. BUCHET, Mme MARGATÉ, Mme PICARD, M. LEHOUX, Mme SALVAT, M. WALDTEUFEL, M. FAIVRE, Mme GUYON, M. MENSAH, M. SEIGNOLLES, M. ALLAIN, Mme CORDESSE, M. CORMIER, M. NEXON, M. SEYLER, M. COLLET, , Mme POTVIN, M. ZANOLIN, Mme SOMMIER (jusqu'au point n°16), Mme DERETHE, M. MEIER, Mme MORGERE (jusqu'au point n°9), M. LOLOUM, M. DELOM, M. WEHBI, M. SUEUR (à compter du point n°12), M. GUILMART, M. MARIONNAUD, M. LEON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

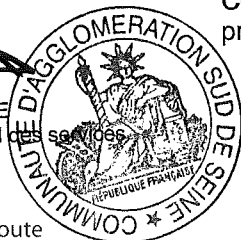
M. DUMAS	à	M. MEIER
Mme BOUDJENAH	à	M. COLLET
Mme FAYOLLE	à	Mme GUYON
M. LAFON	à	M. BUCHET
Mme ATLAN	à	M. FAIVRE
Mme AGUERRI	à	Mme MARGATE
M. FISCHER	à	Mme AMIABLE
Mme SOMMIER	à	Mme DERETHE (à compter du point n°17)
Mme MORGERE	à	M. KALTENBACH (à compter du point n°10)

**ABSENTS EXCUSES :**

M. GEFFROY	M. BESSON
Mme DENNOUNE	Mme CHABRAN
M. TCHICAYA	M. ANTOINE
M. COCHIN	M. SUEUR (jusqu'au point n°11)
M. JAFFREZIC	

Publication  
le 13/07/07  
Pour le Président et par délégation

Yves RENVERNE  
Directeur général des services



28, rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses  
tél. 01 55 95 84 00  
fax. 01 55 95 84 09  
contact@agglo-suddeseine.fr  
www.agglo-suddeseine.fr

1°/ Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi de l'article L. 5211-1), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. MENSAH est désigné pour remplir ces fonctions.

**3 - Adopte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mai 2007,

**4 - A entendu** le rapport sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation et qui se sont traduites par :

1 / Décision (41/2007) portant approbation d'une convention entre Sud de Seine et l'association FUNK & STYLE pour la création d'un atelier « Street Danse » avec « les voix du Haut Clamart » à l'école élémentaire de la plaine, pour un montant de 500 € TTC,

2 / Décision (42/2007) portant approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet TOPOS pour des travaux d'aménagement au conservatoire de Clamart, pour un montant de 14 400 € HT,

3 / Décision (43/2007) portant approbation d'un MAPA avec la société SEMOFI pour une mission de reconnaissance géotechnique rue Ernest Renan à Malakoff, pour un montant de 16 203,40 € TTC,

4 / Décision (45/2007) portant approbation d'une convention entre Sud de Seine et l'association « Le vieux Théâtre », pour un montant de 1500 € TTC,

5 / Décision (46/2007) portant approbation d'un contrat de désinsectisation avec la société AVIPUR pour la piscine de Fontenay-aux-Roses, pour un montant annuel de 585 € HT,

6 / Décision (47/2007) portant approbation d'une convention entre Sud de Seine et l'association APEAC pour la préparation et l'organisation de manifestations chorales, pour un montant de 820 €,

7 / Décision (48/2007) portant fixation d'un droit d'entrée pour le Cabaret Jazz organisé par le Conservatoire Municipal de Musique, Danse et Art Dramatique de Malakoff le 28 juin 2007.

**5 – ADOPTE** à l'unanimité (5 abstentions) le compte administratif (budget principal et budget annexe de l'assainissement) de la Communauté d'agglomération Sud de Seine par chapitre et dans son ensemble pour l'exercice 2006,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier, en tout point concordant avec le compte administratif (budget principal et budget annexe de l'assainissement) de la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

**APPROUVE** à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération Sud de Seine pour l'exercice 2006, et précise que ces résultats affectés seront repris au budget supplémentaire du 29 juin 2007,

**APPROUVE** à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Sud de Seine pour l'exercice 2006, ainsi que l'excédent des restes à réaliser, puis précise que ces résultats affectés seront repris au budget supplémentaire du 28 juin 2007,

**6 – ADOPTE** à la majorité (5 voix contre) le budget supplémentaire du budget principal, ainsi que le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2007,

**7 – DECIDE** à l'unanimité d'exonérer à 100% de la taxe professionnelle unique toutes les entreprises de spectacles vivants mentionnées au 1<sup>er</sup> de l'article 1 464 A du Code Général des Impôts,

**8 – APPROUVE** à l'unanimité les termes des conventions avec le Conseil Général relatives à l'acceptation du chèque P@ss 92 comme moyen de paiement dans chacun des conservatoires et piscines de Sud de Seine,

**9 – APPROUVE** à l'unanimité le transfert de subvention du Conseil Général à la Communauté d'agglomération pour les travaux de la piscine de Bagneux,

**10 – APPROUVE** à l'unanimité la convention passée avec l'association « Le Plus Petit Cirque du Monde », et le versement d'une subvention de 50 000 € à cette association pour 2007,

**11 - APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention avec la R.A.T.P. relative aux modifications des horaires de l'« Hironnelle » et du circuit du 391 de la R.A.T.P. et précise que le financement est inscrit au budget 2007,

**12 – APPROUVE** à l'unanimité une subvention à Clamart Habitat et SNI Résidence Vanves I/II/III à Malakoff pour la fourniture de colonnes enterrées de déchets ménagers, et le versement de subventions à cet effet,

**13 – DECIDE** à l'unanimité de fixer un tarif de vente des composteurs acquis par la Communauté d'agglomération Sud de Seine à 350 litres : 20 € / composteur et 450 litres : 24 € / composteur,

**14 – DECIDE** à l'unanimité de demander le remboursement des frais que la Communauté d'agglomération engage auprès de son prestataire, à l'occasion de la réalisation d'un certificat de conformité de raccordement au réseau d'assainissement communautaire,

**15 – APPROUVE** à l'unanimité la perception de subventions pour l'année 2007 du Conseil Général pour les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique,

**16 – APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'agglomération Sud de Seine au Schéma Départemental de l'enseignement artistique,

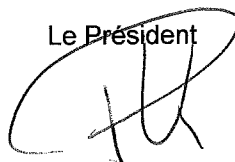
**17 – APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention avec le syndicat du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff,

**18 – APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention avec la ville de Fontenay-aux-Roses pour le partage d'honoraires d'avocats,

**19 - PREND ACTE** à l'unanimité de la communication du tableau des effectifs tel qu'il existe au 25 juin 2007,

**20 – DECIDE** à l'unanimité de la création de 2 postes d'ASEA pour les conservatoires de Clamart et de Fontenay-aux-Roses.

La séance a été levée à 20H45.

Le Président  


Philippe KALTENBACH

